

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SketchPaint A (SK-HAR-B)
Identifiant unique de formulation : JV00-U065-7000-9QGR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

Colorant

Catégories de processus [PROC]

Activités manuelles avec contact physique de la main
Application au rouleau ou au pinceau
Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

MagPaint Europe B.V.

Rue : Riezenweg 2

Code postal/Lieu : 7071 PR Uift

Téléphone : 0315 386 473

1.4 Numéro d'appel d'urgence

0315 386 473

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2
Polyoxyethylene tridecyl ether phosphate ; N°CAS : 9046-01-9
ethyldiisopropylamine ; N°CAS : 7087-68-5
DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Hexamethylene diisocyanate oligomers ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485796-17-0002 ; N°CE : 931-274-8 ; N°CAS : 28182-81-2

Poids : $\geq 65 - < 70$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335

Polyoxyethylene tridecyl ether phosphate ; N°CAS : 9046-01-9

Poids : $\geq 1 - < 2,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 2 ; H411

ethyldiisopropylamine ; N°CAS : 7087-68-5

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Acute Tox. 3 ; H331 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 STOT SE 3 ; H335

Phosphoric acid, butylester ; N°CAS : 12788-93-1

Poids : $\geq 1 - < 3$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CE : 212-485-8 ; N°CAS : 822-06-0

Poids : $\geq 0,05 - < 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Evacuation de la chaleur pour éviter une élévation de la pression.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer immédiatement les quantités renversées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

Mesures de protection

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Température de stockage recommandée Tenir à l'écart de Radiations UV/rayonnement solaire Éviter de: Gelures

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (EC)

:

Valeur seuil : 1 mg/m³

Version :

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Protection individuelle

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Temps de pénétration (durée maximale de port) Epaisseur du matériau des gants Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile)

En cas d'un bref contact avec la peau : Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Odeur caractéristique Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Aspect : Liquide

Couleur : transparent

PCN Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point de congélation : (1013 hPa) non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa) non déterminé

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

Température de décomposition :	(1013 hPa)	non déterminé	
Point éclair :		négligeable	
Température d'ignition :		négligeable	
Limite inférieure d'explosivité :		négligeable	
Limite supérieure d'explosivité :		négligeable	
Pression de la vapeur :	(50 °C)	non déterminé	
Densité :	(20 °C)	1,1	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non déterminé	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	non déterminé	
pH :		négligeable	
log P O/W :		non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	non déterminé	DIN gobelet 4 mm
Viscosité :	(20 °C)	Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif :		non déterminé	
Indice d'évaporation :		non déterminé	
Liquides comburants :	Négligeable.		
Propriétés explosives :	Négligeable.		

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre :	NOAEC (Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	3 mg/m ³
Temps d'exposition :	6 h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

Méthode : OECD TG 403
Paramètre : NOAEL(C) (Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 3,3 mg/l/6uur/dag
Temps d'exposition : 90 D
Méthode : OCDE 413

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

11.4 Autres effets néfastes

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité sur autres organismes aquatiques

Paramètre : EC50 (Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : DIN 38412 / partie 15

12.2 Persistance et dégradabilité

Les différents composants sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Facteur de bioconcentration (FBC) (Hexamethylene diisocyanate oligomers ; N°CAS : 28182-81-2)
Facteur de bioconcentration (FBC)
Valeur : 3,2
Méthode : BCFWIN v. 2.17
Mélange non-testé.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Eliminer en observant les réglementations administratives.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development
OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : SketchPaint A
Mise à jour : 03-06-2021
Date d'édition : 28-02-2022

Version (Révision) : 6.2.0 (6.1.0)

PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.